



Conférence des Parties

Vingt-cinquième session

Santiago, 2-13 décembre 2019

Point X de l'ordre du jour

**Atelier de session de 2019 sur le financement à long terme
de l'action climatique**

Rapport de synthèse du secrétariat

Résumé

Le présent rapport est une synthèse de l'atelier sur le financement à long terme de l'action climatique que le secrétariat a organisé en 2019 en marge de la cinquantième session des organes subsidiaires à la demande de la Conférence des Parties. En application de la décision 3/CP.24, l'atelier a porté sur l'efficacité du financement de l'action climatique, y compris les résultats et les effets du financement apporté et mobilisé, et sur la fourniture aux pays en développement parties d'un appui financier et technique pour leur mesures d'adaptation et d'atténuation, prises dans la perspective de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Ce rapport éclairera le quatrième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique, qui doit se tenir en 2020.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes		3
I. Introduction	1–12	4
A. Mandat	1–3	4
B. Objet du présent rapport	4	4
C. Activités préparatoires et déroulement des travaux	5–12	4
II. Principales conclusions	13–18	5
III. Résumé des débats	19–54	7
A. Efficacité du financement de l'action climatique.....	28–33	10
B. Fourniture d'un appui financier et technique.....	34–41	11
C. Moyens de faciliter un accès renforcé au financement de l'action climatique	42–48	12
D. Communications biennales des pays développés sur leurs stratégies et démarches actualisées visant à accroître le financement de l'action climatique entre 2014 et 2020.....	49–54	13

Abréviations et acronymes

COP	Conférence des Parties
CDN	contribution déterminée au niveau national
REDD-plus	réduction des émissions dues au déboisement ; réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ; conservation des stocks de carbone forestiers ; gestion durable des forêts ; renforcement des stocks de carbone forestier (décision 1/CP.16, par. 70)
ODD	Objectif de développement durable

I. Introduction

A. Mandat

1. La Conférence des Parties (COP) a prié le secrétariat d'organiser des ateliers de session annuels sur le financement à long terme de l'action climatique jusqu'en 2020 et d'établir un rapport de synthèse sur chacun de ces ateliers qui serait examiné, chaque année, par elle-même et dans le cadre du dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique¹.
2. Les ateliers de session de 2019 et de 2020 sur le financement à long terme de l'action climatique auront pour thèmes :
 - a) L'efficacité du financement de l'action climatique, y compris les résultats et les effets du financement apporté et mobilisé ;
 - b) La fourniture aux pays en développement parties d'un appui financier et technique pour leurs mesures d'adaptation et d'atténuation, prises dans la perspective de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels².
3. Afin d'éclairer l'atelier³, le secrétariat a établi une compilation-synthèse⁴ des communications biennales des pays développés où étaient actualisées leurs stratégies et leurs démarches visant à accroître le financement de l'action climatique entre 2014 et 2020 (dénommées ci-après « communications biennales »).

B. Objet du présent rapport

4. La section II présente les principales conclusions de l'atelier de session de 2019 sur le financement à long terme de l'action climatique (ci-après dénommé « l'atelier ») et la section III est un résumé des débats qui y ont eu lieu.

C. Activités préparatoires et déroulement des travaux

1. Activités préparatoires

5. Sous la direction des cofacilitateurs de l'atelier, Zaheer Fakir (Afrique du Sud) et Mattias Frumerie (Suède), des consultations informelles ont eu lieu avec des groupes de Parties avant la tenue de l'atelier pour évaluer la portée que pouvait revêtir les discussions sur les deux thèmes imposés.
6. Dans le cadre du processus de consultation, un webinaire a eu lieu le 17 mai 2019 sous la direction des cofacilitateurs, afin de recueillir les points de vue d'un éventail de parties prenantes sur la conception du programme de l'atelier. Ouvert à toutes les Parties et à tous les observateurs, il s'est tenu en deux fois pour permettre à une cinquantaine de participants se trouvant dans différents fuseaux horaires d'y prendre part. Un enregistrement du webinaire et les diapositives de la présentation sont disponibles sur la page consacrée à l'atelier sur le site Web de la Convention⁵.
7. Il est ressorti de ces activités que les deux thèmes imposés sont étroitement liés dans le cadre plus large du financement de l'action climatique pour l'atténuation et pour l'adaptation, et que de nombreuses questions techniques sont interdépendantes.

¹ Décision 5/CP.20, par. 12.

² Décision 3/CP.24, par. 9.

³ Comme il a été demandé au paragraphe 6 de la décision 3/CP.24.

⁴ FCCC/CP/2019/INF.1.

⁵ <https://unfccc.int/topics/climate-finance/events-meetings/ltf-meetings/long-term-climate-finance-events-in-2019>.

Les consultations ont également montré que la compréhension par les Parties des sujets et de la portée attendue des discussions variait. À partir de là et sous la direction des cofacilitateurs, le programme de l'atelier a été conçu en vue⁶ :

a) D'étudier les deux thèmes imposés afin de cerner les questions sous-jacentes et la manière dont celles-ci sont étroitement liées ;

b) De faciliter la discussion technique sur ces questions en partageant l'expérience acquise et les enseignements qui en ont été tirés, ainsi que les problèmes posés et les solutions possibles ;

c) De permettre une compréhension commune de ces questions et de dégager les principales conclusions, des recommandations pour les différents acteurs du financement de l'action climatique et tout point à soumettre à l'examen de la COP qui pourrait faire l'objet d'un débat ou d'une décision.

8. En outre, sur la base du mandat et du document mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus, un débat sur les communications biennales a été inscrit au programme de l'atelier, afin de permettre aux pays développés et aux pays en développement d'échanger leurs vues sur la manière dont ces communications avaient fourni des informations utiles aux pays en développement et de cerner les domaines à améliorer pour aider les pays développés à élaborer des communications biennales après 2020.

2. Délibérations

9. L'atelier, qui a eu lieu le 24 juin 2019 à Bonn en marge de la cinquantième session des organes subsidiaires, était ouvert à toutes les Parties ainsi qu'aux observateurs.

10. Un représentant du secrétariat a fait des observations liminaires au nom de Patricia Espinosa, Secrétaire exécutive de la Convention, et les cofacilitateurs ont brièvement présenté l'atelier.

11. Deux exposés introductifs ont donné un éclairage sur le financement de l'action climatique pour l'atténuation et pour l'adaptation. Un groupe d'experts a ensuite été invité à faire part de ses vues sur les deux thèmes imposés et sur les communications biennales en tant que moyen de garantir la prévisibilité du financement de l'action climatique. Après la réunion-débat, les participants à l'atelier ont pris part à des discussions en groupes restreints facilitées par des animateurs sur les sujets suivants : 1) l'efficacité du financement de l'action climatique ; 2) la fourniture d'un appui financier et technique ; 3) les moyens d'améliorer l'accès aux mécanismes de financement de l'action climatique ; et 4) les communications biennales des pays développés sur leurs stratégies et leurs approches. Les animateurs de la discussion ont ensuite fait rapport à la plénière, ce qui a donné l'occasion à d'autres experts d'apporter leur contribution et de réfléchir sur les questions clefs.

12. Le programme, les diapositives des exposés et les enregistrements vidéo sont disponibles sur la page Web de l'atelier.

II. Principales conclusions

13. L'atelier a donné l'occasion à un grand nombre d'acteurs, dont les représentants des Parties, des organismes des Nations Unies, des organisations internationales, des groupes de réflexion et de la société civile, de mener des débats constructifs. Les participants ont échangé des points de vue et des idées sur divers aspects des deux thèmes imposés. La présente section met en lumière les principales conclusions issues de la plénière et des discussions en groupes restreints.

14. Les exposés introductifs ont mis en lumière des questions clefs qui sont particulièrement pertinentes pour les deux thèmes imposés dans le cadre plus large du

⁶ Un programme provisoire a été publié le 1^{er} juin 2019. Le programme final est disponible en anglais sur la page Web de l'atelier.

financement de l'action climatique pour l'atténuation et pour l'adaptation, et ont dégagé les conclusions suivantes :

a) La rapidité avec laquelle doit être accru l'investissement dans les solutions à faible émission de carbone, tout comme celle avec laquelle doit être réduit l'investissement dans les solutions à forte intensité de carbone, rend difficile une transformation du secteur de l'énergie permettant d'atteindre les objectifs de température ;

b) Une collaboration plus étroite est nécessaire entre les spécialistes de la modélisation économique et scientifique des changements climatiques et les investisseurs dans le cadre des travaux sur les trajectoires de décarbonisation pour mettre en évidence ces trajectoires et en mesurer les risques financiers ;

c) Il y a toujours un déséquilibre entre l'adaptation et l'atténuation dans le financement international de l'action climatique. Alors que le financement de l'atténuation représente souvent le coût total de l'action, le financement de l'adaptation ne constitue souvent qu'un coût supplémentaire, ce qui rend difficile d'en suivre le volume. En outre, le financement transversal de l'action climatique qui contribue à la fois à l'atténuation et à l'adaptation a augmenté ces dernières années, traduisant ainsi l'intégration systématique de l'action climatique dans les activités en faveur du développement menées sur le terrain ;

d) Ces dernières années, les ministères des finances et de la planification se sont davantage engagés dans l'action climatique, mais il reste encore beaucoup à faire pour intégrer pleinement celle-ci dans les processus budgétaires nationaux.

15. **Au sujet de l'efficacité du financement de l'action climatique :**

a) Pour accroître l'efficacité du financement de l'action climatique, il faut adopter une approche systémique visant non seulement à mettre en place un écosystème de financement plus efficace, composé d'éléments étroitement liés entre eux, tels que le renforcement de l'appropriation nationale, des capacités et de l'assistance technique, mais aussi à mesurer et à améliorer les effets obtenus ;

b) L'architecture complexe et fragmentée du financement de l'action climatique nuit à la bonne utilisation des sources, mécanismes et instruments divers de financement. Dans ce contexte, les pays qui financent l'action climatique, ainsi que les organismes multilatéraux et bilatéraux, devraient s'efforcer d'adopter une approche plus coordonnée et complémentaire dans ce domaine ;

c) La formation de partenariats et de coalitions peut accroître l'efficacité du financement de l'action climatique en favorisant la collaboration, la cohérence et les synergies entre les acteurs concernés. Plusieurs partenariats bilatéraux portant sur certains secteurs et solutions qui répondent aux besoins des pays bénéficiaires ont été mis en évidence. Des coalitions plus larges impliquant les ministères des finances, les organismes de régulation du secteur financier et le secteur privé ont également été mises en avant comme un moyen d'accroître l'efficacité du financement de l'action climatique ;

d) Le suivi et l'évaluation des effets des projets climatiques se sont considérablement améliorés, mais des difficultés subsistent, notamment en ce qui concerne l'harmonisation des méthodes entre les institutions et organismes de financement ; le renforcement de la participation des experts locaux au suivi et à l'évaluation ; et l'assurance de la compatibilité des approches de suivi et d'évaluation à tous les niveaux.

16. **Au sujet de la fourniture d'un appui financier et technique :**

a) Une approche holistique dans l'ensemble de l'économie nationale, y compris le secteur financier, est nécessaire pour recenser les besoins des pays en développement en matière d'appui financier et technique et pour élaborer des stratégies nationales de financement de l'action climatique en vue d'aider les pays à traduire leurs besoins en mesures ;

b) L'appui financier et technique à l'adaptation doit être accru pour atteindre les objectifs à long terme en matière de température mondiale au titre de l'Accord de Paris, par exemple en fixant des objectifs pour l'appui financier et technique fourni à l'adaptation par

les organismes multilatéraux et bilatéraux et en utilisant des indicateurs de résultats clés pour les investissements réalisés dans l'adaptation ;

c) Parmi les obstacles à l'évaluation des besoins en matière d'appui à l'adaptation figurent le manque de compréhension de l'adaptation, l'utilisation de différentes méthodes d'établissement des coûts pour évaluer ces besoins et la difficulté d'accéder aux données pour évaluer la vulnérabilité. Les institutions des pays en développement sont également confrontées à ces difficultés lorsqu'elles veulent accéder au financement de l'action climatique pour l'adaptation ;

d) Étant donné qu'il est urgent d'atteindre les objectifs de température, les processus internationaux relatifs à la politique climatique et les politiques climatiques nationales doivent évoluer en tandem afin de promouvoir la cohérence des politiques et de renforcer l'efficacité de l'appui financier et technique.

17. Au sujet des moyens d'élargir l'accès aux mécanismes de financement de l'action climatique :

a) Grâce à l'appui au renforcement des capacités et à l'assistance technique, le nombre d'institutions des pays en développement qui remplissent les conditions fiduciaires et les exigences en matière de protection de l'environnement et de protection sociale pour accéder aux fonds multilatéraux pour le climat dans le cadre du financement de l'action climatique a considérablement augmenté ;

b) Les processus d'accréditation restent compliqués, longs et non harmonisés, et les conditions d'accès ne sont pas souvent conformes aux réalités auxquelles sont confrontés les pays en développement qui élaborent des propositions de financement ;

c) La difficulté de distinguer adaptation et développement et l'absence de définition claire du coût supplémentaire de l'adaptation posent problème aux pays en développement, en particulier à ceux dotés de capacités techniques restreintes qui élaborent des propositions de projets dont le financement peut être approuvé par des fonds multilatéraux pour le climat, tels que le Fonds vert pour le climat ;

d) Le renforcement de la participation des communautés locales à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets climatiques, en particulier pour l'adaptation, afin de tenir compte de leurs besoins et de leurs priorités, aide à affecter les sources de financement de l'action climatique là où les besoins sont les plus grands et contribue à améliorer l'exécution des projets. Si les systèmes de gouvernance nationaux et l'appropriation par les pays sont importants, les communautés locales ont besoin d'un meilleur accès aux mécanismes de financement international de l'action climatique.

18. Au sujet des communications biennales des pays développés sur leurs stratégies et démarches actualisées visant à accroître le financement de l'action climatique entre 2014 et 2020 :

a) Il est utile d'avoir plus d'informations détaillées dans les communications biennales, mais le degré de détail doit être le même d'une communication à l'autre, afin que les informations puissent être comparées ;

b) Les communications biennales pourraient indiquer comment les besoins des pays en développement sont pris en considération, en tenant compte de leur CDN, de leurs plans d'action nationaux et stratégies et des compétences des pays développés qui pourraient être utilisées pour répondre à ces besoins ;

c) Les communications à venir pourraient inclure de plus amples informations sur les programmes de partenariat avec les pays bénéficiaires et le secteur privé en vue d'accroître le financement.

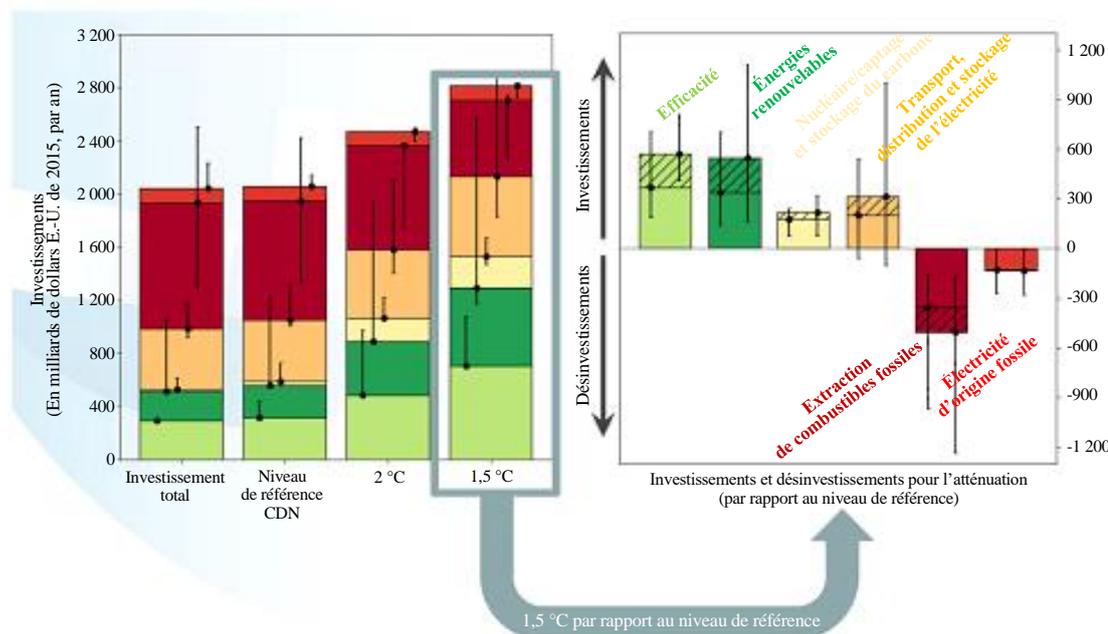
III. Résumé des débats

19. Sont résumées dans cette section les discussions qui ont eu lieu au cours de l'atelier, y compris les principales questions soulevées au cours des exposés introductifs, puis les discussions tenues dans les quatre groupes restreints et les interventions des experts se rapportant au thème débattu par chaque groupe.

20. Un représentant de l’International Institute for Applied Systems Analysis a fait un **exposé introductif sur les moyens de financement des mesures d’atténuation**. Dans son exposé, il s’est concentré sur les investissements à réaliser au niveau mondial dans le secteur de l’énergie pour atteindre les objectifs de température fixés par l’Accord de Paris et sur la réorientation des investissements nécessaire à la réalisation des ODD.

21. Le montant annuel moyen des investissements mondiaux à réaliser dans le secteur de l’énergie entre 2010 et 2050 doit augmenter pour s’établir à 2 800 milliards de dollars des États-Unis, soit environ 0,8 % du produit intérieur brut mondial, afin d’atteindre les objectifs de température. D’ici à 2030 environ, 70 % à 80 % de ces investissements devront être consacrés à des activités propres et à faible émission de carbone, telles que les énergies renouvelables, l’efficacité énergétique et le stockage dans des batteries. La figure ci-dessous illustre le montant des investissements mondiaux nécessaire à la réalisation des différents objectifs de température.

Investissements mondiaux nécessaires pour atteindre les objectifs de température de 1,5 °C et 2 °C fixés par l’Accord de Paris



Source : McCollum DL, Zhou W, Bertram C, et al. 2018. Energy investment needs for fulfilling the Paris Agreement and achieving the Sustainable Development Goals. *Nature Energy*. 3(7) : p. 589 à 599.

22. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour prendre en compte l’ampleur et le rythme des transformations inhérentes aux trajectoires d’atténuation des changements climatiques dans les évaluations sectorielles des risques liés aux investissements. Dans ce contexte, la nécessité d’une collaboration plus étroite entre les acteurs de l’atténuation des changements climatiques et les acteurs financiers a été soulignée. À cet égard, on a cité l’exemple d’un groupe de travail scientifique dans lequel des spécialistes de la modélisation de l’atténuation et des experts financiers collaborent pour déterminer les modèles d’atténuation qui peuvent être utilisés dans les scénarios de risques financiers liés au climat, ainsi que la façon dont les trajectoires d’atténuation peuvent être améliorées grâce à des données dans le souci de répondre aux besoins des investisseurs.

23. Un représentant de l’Overseas Development Institute a présenté le **deuxième exposé introductif sur la situation actuelle des moyens de financement public à des conditions favorables de l’adaptation et sur l’efficacité du financement de l’action climatique**, y compris sur l’évaluation des résultats et des effets obtenus.

24. Une vue d'ensemble des moyens de financement public à des conditions favorables de l'adaptation a été présentée à partir des conclusions du Comité permanent du financement issues de l'évaluation biennale de 2018 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat. Il existe un déséquilibre entre le financement de l'adaptation et celui de l'atténuation assurés par différents mécanismes (voir le tableau ci-dessous), sachant toutefois que le financement de l'atténuation correspond souvent au coût total des mesures, alors que le financement de l'adaptation ne représente souvent que le coût supplémentaire. Cela étant, le financement transversal de l'action climatique qui contribue à la fois à l'atténuation et à l'adaptation a augmenté ces dernières années, ce qui traduit l'intégration systématique de l'action climatique dans les activités en faveur du développement menées sur le terrain.

Caractéristiques des apports internationaux de financement public de l'action climatique en 2015-2016

Moyenne annuelle (En milliards de dollars É.-U.)	Domaine d'intervention				Instrument financier			
	Adaptation	Atténuation	REDD-plus	Activités transversales	Dons	Prêts à des conditions favorables	Divers	
Fonds multilatéraux pour le climat	1,9	25 %	53 %	5 %	17 %	51 %	44 %	5 %
Sources bilatérales	31,7	29 %	50 %	-	21 %	47 %	52 %	<1 %
Financement de l'action climatique par les banques multilatérales de développement	24,4	21 %	79 %	-	-	9 %	74 %	17 %

Note : Toutes les valeurs sont fondées sur les approbations et les engagements.

Source : Comité permanent du financement relevant de la Convention, 2018. *2018 Biennial Assessment and Overview of Climate Finance Flows. Technical Report*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/topics/climate-finance/resources/biennial-assessment-of-climate-finance>.

25. Il existe des lacunes dans les données sur le financement de l'adaptation provenant de sources nationales publiques et privées, mais les fonds alloués doivent être accrus pour renforcer la résilience des pays en développement aux effets plus intenses et plus fréquents des changements climatiques.

26. Trois éléments centraux d'un financement efficace de l'action climatique ont été mis en évidence :

a) Le renforcement de l'appropriation par les pays. Elle garantira la cohérence de la planification et de l'action climatique avec les priorités nationales, l'utilisation de systèmes nationaux pour canaliser les fonds et la participation d'un large éventail de parties prenantes. Bien que les ministères des finances et de la planification se soient montrés plus déterminés à s'attaquer aux problèmes climatiques, le financement de l'action climatique doit encore être pleinement intégré dans la planification budgétaire nationale ;

b) L'accès direct des pays en développement aux mécanismes de financement de l'action climatique. Bien que la majeure partie des fonds provenant du Mécanisme financier transite toujours par des entités multilatérales, le nombre d'institutions des pays en développement qui, grâce à l'appui au renforcement des capacités et à l'assistance technique, remplissent les conditions fiduciaires et les exigences en matière de protection de l'environnement et de protection sociale pour accéder à ces mécanismes, a considérablement augmenté ;

c) La conception de projets et programmes d'adaptation efficaces qui répondent aux besoins des pays en développement, en particulier des plus vulnérables. Bien qu'il y ait eu des progrès notables dans l'amélioration du suivi et de l'évaluation des effets des projets

d'adaptation, le manque d'uniformité des méthodes est un obstacle à l'évaluation et à la comparaison de leurs résultats en fonction des sources de financement.

27. Enfin, l'évolution récente de la politique et de la réglementation financières en matière de divulgation des risques liés au climat, qui jouera un rôle dans l'adéquation des flux financiers aux objectifs d'atténuation et d'adaptation, a été soulignée.

A. Efficacité du financement de l'action climatique

28. Les participants ont examiné divers aspects de l'efficacité du financement de l'action climatique, notamment l'efficacité de l'utilisation et de la gestion des fonds (efficacité financière) et l'efficacité de la mesure et de l'évaluation des résultats et des effets des projets climatiques (efficacité climatique).

29. Un large consensus s'est dégagé sur l'importance de l'efficacité du financement de l'action climatique pour tous les pays et sur le fait que son renforcement nécessite une approche systémique pour construire un écosystème de financement plus efficace. L'appropriation par les pays, le renforcement des capacités et l'assistance technique, les partenariats, ainsi que la mesure et le renforcement des effets du financement de l'action climatique ont été mis en évidence comme des facteurs d'efficacité étroitement liés.

30. Les efforts nationaux visant à accroître l'efficacité du financement de l'action climatique consistent à :

- a) Intégrer l'action climatique et son financement dans les stratégies et plans nationaux de développement à long terme ;
- b) Suivre systématiquement les dépenses climatiques nationales et évaluer les projets comportant des éléments climatiques dans l'ensemble des ministères ;
- c) Mettre en place des fonds nationaux pour le climat destinés à soutenir les mesures et les projets liés au climat ;
- d) Renforcer la collaboration entre les ministères sur les activités et les projets liés au climat.

31. Les coalitions et partenariats internationaux ont été considérés comme pouvant accroître l'efficacité du financement de l'action climatique en favorisant la collaboration et les synergies entre les acteurs concernés. Un intervenant a donné l'exemple d'un partenariat qui appuie la mise en œuvre des CDN des pays en développement partenaires. La Coalition des ministres des finances pour l'action climatique, qui a approuvé les principes d'Helsinki, a également été citée comme un exemple d'initiative de collaboration qui peut contribuer à accroître l'efficacité du financement de l'action climatique en établissant des principes communs devant être suivis par les ministères des finances dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.

32. Le financement de l'action climatique peut voir son efficacité compromise par sa fragmentation et par le manque de coordination aux niveaux international et national. Au niveau international, les pays en développement éprouvent des difficultés à se mouvoir dans l'architecture complexe des sources, mécanismes et instruments de financement de l'action climatique et à trouver la bonne source pour répondre à leurs besoins nationaux ou locaux. Dans ce contexte, les pays qui financent l'action climatique et les organismes multilatéraux et bilatéraux ont été encouragés à s'efforcer d'adopter une approche plus coordonnée et complémentaire de l'appui fourni. Au niveau national, les gouvernements ont du mal à obtenir une vue d'ensemble des sources de financement de l'action climatique utilisées par les parties prenantes dans le pays pour soutenir l'action climatique, ce qui rend difficiles la coordination entre les acteurs et la mise en œuvre de politiques et mesures nationales cohérentes.

33. De l'avis général, le suivi et l'évaluation des résultats et des effets des projets et programmes climatiques à long terme constituent une étape importante dans l'évaluation de leur efficacité, et il a été jugé utile de fixer des jalons pour suivre les progrès accomplis. Plusieurs participants de pays en développement étaient d'avis qu'il faudrait faire

davantage appel aux compétences locales en matière de suivi et d'évaluation pour s'assurer que l'action climatique est intégrée au niveau local et que les résultats et les effets répondent aux besoins locaux. Toutefois, l'absence de méthodes normalisées de suivi et d'évaluation entre les différentes institutions et entités de financement et l'incompatibilité des approches internationales avec les systèmes nationaux ou locaux de mesure et d'évaluation ont été soulignées.

B. Fourniture d'un appui financier et technique

34. Dans le cadre de la réalisation des objectifs de température fixés par l'Accord de Paris, les questions examinées ont été les suivantes : l'urgence d'accroître l'appui financier grâce à des sources publiques, privées et innovantes ; le recensement des besoins des pays en développement en matière d'appui et la formulation de stratégies nationales de financement de l'action climatique ; le renforcement de l'appui à l'adaptation ; l'harmonisation des politiques nationales et internationales.

35. Conscients qu'il est urgent et difficile d'atteindre les objectifs de température, les participants étaient généralement d'avis que le montant actuel des fonds alloués à l'action climatique devait être considérablement accru. Ils ont également considéré que les objectifs ne pouvaient être atteints qu'en prenant des mesures stratégiques tout aussi urgentes et en apportant un appui financier et technique aux pays en développement.

36. Tout en notant qu'il importait d'accroître l'appui financier et technique fourni par des sources publiques, certains intervenants ont souligné que le financement public ne pouvait à lui seul répondre aux besoins des pays en développement qui s'efforcent de mettre en œuvre leur CDN. Dans ce contexte, ils ont mis l'accent sur la nécessité de fournir un appui financier et technique pour créer des conditions et des cadres directifs propices au renforcement de la participation du secteur privé.

37. En outre, certains intervenants ont mis l'accent sur la nécessité d'exploiter le potentiel des instruments financiers novateurs pour accroître la mobilisation de fonds destinés à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets. Un intervenant a donné un exemple d'initiatives visant à mobiliser des fonds à partir d'obligations vertes et d'obligations catastrophes pour renforcer la résilience des communautés locales aux conséquences inévitables des changements climatiques.

38. Il a été souligné qu'il importait de recenser les besoins des pays en développement en matière d'appui financier et technique et de formuler des stratégies nationales de financement de l'action climatique pour les aider à déterminer comment différentes sources de financement peuvent jouer un rôle complémentaire et répondre à leurs besoins. Il a été noté que les deux activités devaient reposer sur une approche globale utilisée dans l'ensemble de l'économie nationale, y compris le secteur financier, pour que soit mené à bien le processus de transformation nécessaire, ce qui suppose notamment :

a) D'intégrer les objectifs climatiques dans le processus de planification nationale et de tenir compte des synergies avec les objectifs tels que les ODD et les objectifs du Programme d'action d'Addis-Abeba, afin de tirer parti des retombées positives ;

b) D'entreprendre une analyse coûts-avantages à l'échelle de l'économie, qui pourrait contribuer à renforcer la volonté politique de prendre des mesures urgentes et d'accroître les ambitions ;

c) De coordonner la planification et l'action nationales, non seulement entre les différents ministères (horizontalement), mais aussi entre les différents échelons des pouvoirs publics (verticalement), du niveau fédéral aux niveaux régional, municipal et communautaire, et avec les acteurs non étatiques, notamment le secteur privé. L'intégration verticale non seulement permet aux acteurs infranationaux et non gouvernementaux de mieux comprendre comment les politiques nationales peuvent influencer leurs priorités d'investissement, mais aussi facilite l'harmonisation de l'action climatique avec les objectifs climatiques nationaux ;

d) D'accroître la transparence des flux financiers nationaux et internationaux destinés à l'action climatique, ce qui aura pour effet de promouvoir l'appropriation par les pays et la responsabilisation dans l'ensemble de l'économie et de rendre plus sûres et plus stables les sources de financement à moyen et long terme ;

e) De mieux comprendre le coût global des mesures énoncées dans les CDN et les plans nationaux d'adaptation.

39. Parmi les obstacles à l'évaluation des besoins en matière d'appui à l'adaptation figurent le manque de compréhension de l'adaptation, l'utilisation de différentes méthodes d'établissement des coûts pour évaluer ces besoins et la difficulté d'accéder aux données pour évaluer la vulnérabilité.

40. De l'avis général, il était nécessaire d'accroître l'appui financier et technique à l'adaptation afin d'atteindre les objectifs de température fixés par l'Accord de Paris. Selon un intervenant, la fixation d'objectifs pour l'appui financier fourni à l'adaptation par les institutions financières internationales et l'adoption d'indicateurs de résultats clefs mis au point par le secteur privé pour évaluer les investissements dans l'adaptation pouvaient aider à accroître à la fois l'appui financier public et la participation du secteur privé à l'adaptation.

41. Les efforts nationaux et internationaux en cours doivent être harmonisés afin de promouvoir la cohérence de la politique climatique et de renforcer l'efficacité de l'appui financier et technique. Les processus directifs internationaux aident les pays à définir l'orientation générale à suivre pour atteindre les objectifs de température fixés par l'Accord de Paris et à entretenir la dynamique de la lutte contre les changements climatiques. Dans ce contexte, il a été proposé d'adopter différents objectifs en matière de financement et d'appui technique, par exemple en ce qui concerne l'adaptation ou le processus de désinvestissement, dans le cadre d'une approche descendante qui pourrait permettre de mener une action climatique ambitieuse en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Il a également été fait observer qu'il était urgent et difficile de faire en sorte que les politiques nationales et les activités de financement de l'action climatique s'adaptent à l'évolution des processus directifs internationaux.

C. Moyens de faciliter un accès renforcé au financement de l'action climatique

42. Faciliter l'accès des pays en développement aux mécanismes de financement de l'action climatique a été largement considéré comme un élément transversal indispensable pour accroître l'efficacité du financement de l'action climatique et fournir un appui financier et technique. Les conditions d'accès fixées par les organismes multilatéraux et bilatéraux de financement de l'action climatique, le rôle des communautés dans l'apport de fonds et le financement des pertes et dommages sont des questions qui ont été examinées.

43. Les procédures d'accès aux mécanismes de financement de l'action climatique restent généralement compliquées et longues au niveau aussi bien bilatéral que multilatéral. Si les modalités d'accès direct à certains fonds multilatéraux pour le climat ont permis aux pays de mieux s'approprier le processus et les capacités d'accès des entités nationales d'exécution, les procédures d'accréditation sont encore considérées comme longues et fastidieuses.

44. En outre, étant donné que les conditions d'accès aux mécanismes de financement international de l'action climatique ne tiennent souvent pas compte des réalités auxquelles sont confrontés les pays en développement au niveau national, il peut s'avérer difficile de respecter ces conditions et d'élaborer des propositions de financement pour les projets et programmes climatiques. Il a été noté, par exemple, que les politiques des organismes de financement multilatéraux et bilatéraux en matière de projets d'adaptation ne sont pas toujours claires et ne sont pas harmonisées entre les différents organismes.

45. Le manque de clarté de ce qui constitue le coût supplémentaire des projets d'adaptation est un autre problème auquel sont confrontés les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, dont la capacité de formuler des propositions de

financement est restreinte, à tel point que celles-ci, parfois, ne sont pas examinées par le Conseil du Fonds vert pour le climat et ne peuvent donc pas être approuvées.

46. De nombreuses institutions de pays en développement se sont dotées au fil des ans de capacités institutionnelles plus solides pour répondre aux conditions fixées pour obtenir et utiliser des fonds destinés à l'action climatique. Le renforcement des capacités à long terme est extrêmement important pour que les pays en développement puissent élaborer et mettre en œuvre des propositions de projets sur le climat qui tiennent pleinement compte de leurs besoins et y répondent, mais il reste difficile de conserver ces capacités.

47. Pour surmonter les obstacles à l'accès, il a été proposé que :

a) Les organismes de financement multilatéraux et bilatéraux redoublent d'efforts pour harmoniser les conditions d'accès ;

b) Le renforcement des capacités d'accès des pays en développement soit entrepris de manière durable et dans une perspective à long terme ;

c) Soit adoptée une approche holistique de l'élaboration des propositions de projets sur le climat pour les aligner sur d'autres objectifs mondiaux tels que les ODD et les objectifs du Programme d'action d'Addis-Abeba.

48. Il a été considéré que les communautés doivent être étroitement associées à l'élaboration des plans et stratégies de financement de l'action climatique, et que l'allocation des fonds doit être faite à l'échelon des communautés locales pour bénéficier aux plus vulnérables. La collaboration avec la société civile et les groupes communautaires, en particulier lors de la conception de projets d'adaptation, aboutit généralement à des projets plus fructueux qui correspondent mieux aux besoins et aux priorités des communautés. Les organismes multilatéraux et bilatéraux doivent redoubler d'efforts pour améliorer l'accès des communautés locales aux mécanismes de financement de l'action climatique, tout en respectant les systèmes de gouvernance nationaux et l'appropriation par les pays.

D. Communications biennales des pays développés sur leurs stratégies et démarches actualisées visant à accroître le financement de l'action climatique entre 2014 et 2020

49. Les participants ont échangé leurs idées et leurs observations sur les communications biennales, notamment sur les moyens d'améliorer le degré de détail et le type d'informations fournies, et ont discuté plus généralement des moyens de rendre plus prévisibles les sources publiques et privées de financement de l'action climatique.

50. Les communications biennales et les communications *ex ante* sont considérées comme des moyens utiles de garantir la prévisibilité du financement de l'action climatique à des degrés divers. En particulier, elles contribuent à faire du financement de l'action climatique une priorité à long terme sur laquelle les gouvernements successifs des pays développés pourront s'appuyer. Un intervenant a noté que les communications biennales pouvaient mettre en lumière de nouvelles sources de financement de l'action climatique, telles que la création de nouvelles institutions bilatérales de financement du développement qui soutiendraient en priorité l'action climatique.

51. Certains ont souligné l'utilité de fournir des informations plus détaillées dans les communications biennales, par exemple sur les approches sectorielles détaillées adoptées dans certains pays. Toutefois, il a également été noté que plus les informations étaient détaillées, moins elles étaient comparables d'une communication à l'autre, étant donné que tous les pays n'étaient pas concernés ou que toutes les communications n'étaient pas aussi détaillées.

52. Un autre problème avait trait à la prise en compte des engagements individuels des pays présentés dans les communications biennales par rapport aux objectifs et aux engagements collectifs des pays développés. Certains participants ont noté que les engagements individuels pris par des Parties devraient être considérés en fonction du fait que c'est ou ce n'est pas la Partie en question qui les honore, et les engagements collectifs

devraient être considérés en fonction du fait que c'est ou ce n'est pas le groupe concerné qui les honore. D'autres participants ont fait observer que les informations contenues dans les communications biennales sur les engagements ne garantissent pas que ceux-ci seront honorés, individuellement ou collectivement, et ont souligné la nécessité de rendre plus prévisible le financement de l'action climatique.

53. En outre, plusieurs participants ont souligné que les informations fournies dans les communications biennales devraient viser à montrer comment les besoins et les priorités des pays en développement sont pris en compte. On peut y parvenir en utilisant les mécanismes de dialogue existants et en tenant compte des CDN, des plans d'action nationaux et des stratégies des pays en développement dans le cadre de l'élaboration des communications biennales. Les communications pourraient également illustrer les domaines où les compétences des pays développés peuvent être utilisées pour répondre à ces besoins.

54. Les communications à venir pourraient donner de plus amples informations sur les mécanismes de partenariat avec les pays bénéficiaires et le secteur privé qui visent à accroître les ressources financières.
